

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2407

présenté par

Mme Cathala et les membres du groupe La France insoumise - Nouveau Front Populaire

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	8 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	8 000 000	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement alloue 8 millions d'euros supplémentaires pour renforcer le budget prévu pour les associations locales d'aide aux victimes, notamment pour permettre l'augmentation du nombre de permanences tenues par ces associations.

En conséquence, le présent amendement abonde à hauteur de 8 millions d'euros l'action 3 *Aide aux victimes* du programme 101 *Accès au droit et à la justice* et ponctionne à hauteur du même montant l'action 1 du programme 107 *Administration pénitentiaire*.